



1ER CHS-CT :

Mise en place difficile !

Le 29 mars 2012, pour la première fois le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de l'Yonne « nouvelle formule » était convoqué.

Auparavant, nous siégeons dans le comité comprenant les services des Douanes et ceux de la CCRF.

Maintenant, nous voilà seuls dans le cadre strict de la DDFIP de l'Yonne.

Le règlement intérieur prévoit deux nouveautés majeures :

- la fin du paritarisme (seules les organisations syndicales ont voix délibératives) ;
- l'élection d'un secrétaire parmi les représentants titulaires siégeant en CHS-CT.

Le premier point à l'ordre du jour était le règlement intérieur qui a été adopté à l'unanimité.

Le deuxième point de l'ordre du jour était l'élection du secrétaire. Il détient un rôle majeur au sein du CHS-CT :

- impulsion et suivi des décisions du comité ;
- élaboration de l'ordre du jour en association avec le président ;
- coordination avec et entre les différents acteurs (Administration, Assistant de prévention, Secrétaire Animatrice, Inspecteur santé et sécurité au travail, Médecin de prévention et Organisations syndicales) ;
- élaboration du procès verbal et, le cas échéant, propositions de modifications.

Le secrétaire est élu pour 4 ans.

Cela représente une charge de travail très importante. Parallèlement, il continue d'assurer ses fonctions au sein de son service.

En conséquence, aucune des trois organisations syndicales siégeant en CHS-CT n'a souhaité présenter de candidat.

De ce fait, le CHS-CT n'a pu se tenir suite au problème juridique que cela entraîne.

La CGT Finances Publiques consciente des conséquences que cela peut avoir sur les demandes des agents, met d'ores et déjà tout en œuvre pour résoudre ce problème au plus vite.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Vos élus CGT Finances Publiques en CHS-CT.